

Lévignac de Guyenne le 05 Mai 2020.

Maire de Lévignac de Guyenne

Maire de Saint Pierre sur Dropt

Président du Syndicat intercommunal

Déléguées aux Affaires Scolaires et Périscolaires

Objet: Réouverture de l'École Maternelle et Élémentaire.

Chers Parents,

Le plan de dé-confinement présenté par le gouvernement prévoit, sur la base du volontariat, une réouverture progressive des écoles à compter du 12 mai.

Nous avons reçu du Ministère de l'Education Nationale ce dimanche 3 mai le protocole sanitaire définitif.

Ce guide de 54 pages fixe les prescriptions émises par les autorités sanitaires qui obligent tant les élus des municipalités que les professeurs de l'école et les personnels Atsem, Cantinière, Claé.

(Guide ci-joint en pièce jointe).

Étant donné le niveau des contraintes sanitaires imposées et le manque de temps imparti pour réaliser au mieux une nouvelle organisation probablement durable, il a été décidé de reporter la réouverture du RPI St Pierre/Lévignac au mardi 2 juin 2020.

Ce délai nous permettra d'optimiser les consignes et d'assurer le retour des élèves dans les meilleures conditions possibles, sous réserve de l'évolution de la situation.

Sachez que cette décision, prise par les autorités municipales et syndicales, n'a pas été facile à prendre étant donné le grand intérêt que porte chaque participant à l'éducation des enfants. Cependant nous comprenons les difficultés que vous pourriez rencontrer dans le cadre de la reprise du travail. Sachez que tout parent salarié qui devrait justifier son absence en raison de la non ouverture de l'école de Saint Pierre/Lévignac, pourra solliciter auprès des Maires du RPI une attestation de la période de fermeture de l'école.

Nous précisons que cette décision fait suite à une réunion de concertation collégiale entre les élus de Saint Pierre et Lévignac, la Directrice et Professeurs de l'école, la Déléguée aux Affaires Scolaires et Périscolaires, la Représentante du Restaurant Scolaire, la Responsable du Centre de Loisirs.

Cependant, suite à l'obligation faite par le gouvernement, l'école accueillera dès le 12 mai les enfants de soignants ou assimilés et autres professions prioritaires. Cela correspond à moins de dix enfants. Cet accueil sera assuré aux heures habituelles (7h30-19h), mais le restaurant scolaire restera fermé. Il conviendra pour les parents concernés de prévoir un déjeuner qui sera pris sous la forme d'un pique-nique avec l'accompagnement et la surveillance du professeur et du personnel.

Nous connaissons les difficultés que certains parents pourraient rencontrer vis-à-vis de leur travail, mais il nous paraissait primordial que la sécurité sanitaire de vos enfants et celles des équipes encadrantes restent prioritaires dans notre prise de décision.

Vous remerciant de votre compréhension,

Maire de Saint Pierre,

Déléguée aux Affaires Scolaires,

Maire de Lévignac,

Président du SIVU

Martine Davaud,

Jean-Paul Berry,

Jean-Louis Bardinaud

